

INSCRIPTION VACANCES d'été 2023 (lundi 10 juillet au jeudi 31 août 2023)

Accueil de loisirs « Maison des loisirs »

Inscription obligatoire avant le vendredi 23 juin 2023

auprès de la directrice/teur de l'accueil de loisirs ou au C'Sam

Le non-respect du calendrier fourni peut donner lieu au refus d'accès à l'accueil

Renseignements :

Nom de l'enfant : Prénom : Age :

Responsable légal :

Personne à contacter en cas d'urgence : Téléphone :

Fonctionnement :

Maison des loisirs : Boulevard Voltaire,

Enfant scolarisé à partir de 6 ans en juillet et août,

IMPORTANT : A partir de 3 ans du 7 au 25 août uniquement (3 semaines)

Horaires : 7h30/12h15-13h30/18h15

Téléphone : 03 25 03 47 59 / C'Sam : 03 25 30 60 69

Modalités d'inscriptions et de fréquentations :

Merci de cocher les cases des présences de votre enfant ci-dessous :

Attention : Sans justificatif d'absence, les réservations de journées ou ½ journées seront facturées.

INSCRIPTION 10 JUILLET au 04 août	Matin	Repas	Après midi
Lundi 10			
Mardi 11			
Mercredi 12			
Jeudi 13			
Vendredi 14	Fermé	Fermé	Fermé
Lundi 17			
Mardi 18			
Mercredi 19			
Jeudi 20			
Vendredi 21			
Lundi 24			
Mardi 25			
Mercredi 26			
Jeudi 27			
Vendredi 28			
Lundi 31			
Mardi 1 ^{er} août			
Mercredi 2			
Jeudi 3			
Vendredi 4			

INSCRIPTION 07 AOÛT au 31 août	Matin	Repas	Après midi
Lundi 7			
Mardi 8			
Mercredi 9			
Jeudi 10			
Vendredi 11			
Lundi 14	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi 15	Fermé	Fermé	Fermé
Mercredi 16			
Jeudi 17			
Vendredi 18			
Lundi 21			
Mardi 22			
Mercredi 23			
Jeudi 24			
Vendredi 25			
Lundi 28*			
Mardi 29*			
Mercredi 30*			
Jeudi 31*			
Vendredi 1 ^{er} septembre	Fermé	Fermé	Fermé

*Uniquement les enfants de 6 ans et plus.

Pour la première inscription, il vous sera demandé :

- La fiche de renseignements
- Une copie des vaccinations
- Une attestation de la CAF ou MSA ou déclaration d'impôts 2022 sur revenus 2021
 - Facturation à la demi-journée ou à la journée
 - Facturation du repas le cas échéant.

Renseignements médicaux devant être portés à la connaissance de l'accueil de Loisirs

Allergies alimentaires : oui non

Précisez :

Autres : (allergies respiratoires, maladie chronique, handicaps, ...) oui non

Précisez :

Toute pathologie doit faire impérativement l'objet d'un RDV avec le directeur de l'accueil de loisirs pour établir un projet d'accueil individualisé ou un contrat d'accueil.

Informations pratiques

- Prévoir au quotidien des vêtements adaptés aux activités
- Prévoir un goûter et une gourde individuelle

Ce document doit être complété et signé par le responsable légal.

En remplissant la fiche d'inscription, vous vous engagez :

- à ce que votre enfant fréquente la structure selon le planning indiqué ci-dessus
- à prévenir avant 9h00 la structure en cas d'absence exceptionnelle
- à fournir un justificatif en cas d'absence
- à respecter les horaires d'ouvertures et de fermeture ainsi que les temps d'accueils et de départs échelonnés

Je soussigné M. ou Mme

Responsable de l'enfant

Signature :

RENSEIGNEMENTS :
Direction Education Jeunesse
Centre des services de l'agglomération de Chaumont
5 avenue Emile Cassez 52000 CHAUMONT
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tél : 03 25 30 60 69
Mail : guichet.unique@agglo-chaumont.fr